

SEYSSINET-PARISSET

Généalogie, le retour aux sources

Jean-Marie Léonard est animateur de la section "généalogie" du CREAT, créée en octobre 1998. Elle regroupe une quinzaine de personnes. A l'origine de cette création, la rencontre de généalogistes amateurs, fréquentant la section philatélie. Ils décident de mettre en commun leurs efforts et lancent le club de généalogie.

Si le premier but du généalogiste amateur est d'avoir "son arbre familial", s'arrêter là est d'un intérêt contestable, selon les passionnés. "L'arbre est une première étape d'une longue recherche que l'on décide de faire sur sa famille" explique Jean-Marie Léonard, "à la manière d'une étude scientifique". L'objectif final est de "pouvoir habiller ses personnages, de connaître leur histoire, savoir comment ils ont vécu". En cela, la généalogie devient vite une passion à laquelle on s'accroche si tenté que l'on s'intéresse "un peu à l'histoire". Au terme de vingt ans de recherche, nombreux

sont les généalogistes qui publient le résultat de leur travail, grâce aux éditions Christian.

Mais avant de parvenir à un tel résultat, le généalogiste amateur devra éviter bien des écueils s'il ne souhaite pas aboutir à une impasse. La première règle à retenir pour le débutant est celle-ci : "Ne jamais passer à la génération précédente sans avoir l'acte de naissance, de mariage et de décès de la personne que l'on étudie". Un tel système, s'il se révèle fastidieux, permet de limiter les sources d'erreurs dues, entre autres, aux homonymies, véritables bêtes noires du généalogiste. Il permet également de faire les recoupements nécessaires.

Jusqu'à quelle époque peut-on remonter sans difficulté ? Jusqu'en 1924, les recherches s'effectuent facilement car, figurent sur l'acte de naissance d'une personne, les lieux et dates de naissance des parents. Il suffit alors de retrouver les actes de naissance et de mariage qui, eux-

mêmes, renverront à l'acte de naissance et ainsi de suite. Si à partir de 1886, la mention de l'acte de mariage des parents figure sur l'acte de naissance d'une personne, il n'en est rien pour les dates antérieures. Il devient alors indispensable, pour progresser, de faire de la généalogie descendante pour remonter ensuite. "Il importe de retenir que l'acte de mariage est celui qui fournit le plus d'informations" souligne Jean-Marie Léonard et ce, pour la période du 19^e siècle et avant.

Si les rois Louis XIV et Louis XIII ont notablement amélioré le système de l'état civil, les généalogistes doivent aussi beaucoup à Henri II qui, en 1579, demande que les actes de mariages soient notés sur un registre.

Pour l'Edit de Villers-Cotterêts, en 1539, François 1^{er} impose, par ordonnance, le français pour la rédaction des actes officiels et de justice. Il donne également les règles de l'état civil en imposant un registre pour

les actes de baptême et de mariage. Si ces actes servent de base à la recherche généalogique, il ne faut pas pour autant exclure d'autres sources comme les archives militaires ou les fonds recensant les instituteurs, les actes notariés voire les testaments dont les mentions au 17^e siècle sont riches d'enseignement.

On le comprend, la généalogie est étroitement liée à l'Histoire de France, cette dernière se confondant bien souvent avec celle des individus. Et c'est bien là tout l'attrait de la généalogie, à travers elle, on appréhende mieux les événements.

D'ailleurs, les amateurs de la section du CREAT ont décidé de se pencher sur la généalogie de trois anciens maires de la commune qui portaient le même nom : Faure. Les résultats de leurs recherches seront présentés lors de la manifestation qui marquera le passage à l'an 2000.

Evelyne MOREL ■